LE STATUT NATIONAL ÉTUDIANT ENTREPRENEUR : CANDIDATEZ AVANT LE 15 JUIN !

La campagne de recrutement pour intégrer le Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE) est ouverte jusqu'au 15 juin à minuit. Ce dispositif, porté par le Pépite PEIPS, vous permet de bénéficier d'un cadre souple et stimulant pour structurer et concrétiser votre projet.

candidatures jusqu'au 15 juin 2025 avant minuit

Pourquoi rejoindre le SNEE ?

Intégrer le SNEE, c’est rejoindre un écosystème dynamique et engagé autour de l’ entrepreneuriat étudiant. Concrètement, vous aurez accès à :

- » Un accompagnement personnalisé pour affiner votre idée et construire un plan d’ action solide
- » Des ateliers et formations pour monter en compétence
- » La possibilité de substituer votre stage par votre projet entrepreneurial
- » Des aides au financement pour démarrer dans les meilleures conditions
- » Un réseau d’étudiant·es entrepreneur·es partageant les mêmes ambitions

Ce statut est ouvert à toute personne :

- » Âgée de 18 ans ou plus
- » Titulaire du baccalauréat
- » Disposant d’un projet structuré
- » Profondément motivée et prête à s’engager

Comment postuler ?

Rien de plus simple : il vous suffit de remplir votre candidature en ligne avant le 15 juin à minuit en suivant ce lien : Inscription

Pour toute question ou accompagnement dans votre démarche, n'hésitez pas à vous rapprocher de l’équipe du Pépite PEIPS, votre relais local pour l’entrepreneuriat étudiant.